



## Calendrier concernant la procédure de candidature individuelle des étudiants étrangers non européens 2023-2024

### Exposé des motifs :

Chaque année le Ministère nous envoie le calendrier de candidature des étudiants internationaux qui souhaitent intégrer un diplôme dans notre université. Nous déclinons ce calendrier pour notre établissement.

### Proposition de délibération :

**Article 1 :** L'université décide du calendrier suivant pour la procédure de candidature individuelle des étudiants étrangers non européens 2023-2024 :

#### ○ Dossiers DAP pour L1

- Saisie des choix des candidats sur Etudes en France : **du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 15 décembre 2022**
- Date du test de français (TCF) organisé par Lyon 3 : **10 janvier 2023**
- Commissions pédagogiques à organiser par les composantes : **Du 1<sup>er</sup> février au 6 mars 2023**
- Date limite de réception au SGRI des réponses envoyées par les composantes : **6 mars 2023**
- Date limite de réponse aux candidats : **15 mars 2023**
- Date limite du choix définitif de l'étudiant : **31 mai 2023**

#### ○ Dossiers « Etudes en France » pour les L2, L3, M1 et M2

- Date limite de soumission électronique du dossier de candidature sur l'application « Etudes en France » : **en attente**
- Date limite instruction SCAC : **15 mars 2023**
- Transmission des dossiers aux composantes :  
du **16 janvier au 31 mars 2023** à raison d'un envoi par semaine
- Date limite d'envoi des réponses des composantes au SGRI : **30 avril 2023**
- Date limite du choix définitif de l'étudiant : **31 mai 2023**

### Rappel important

Dès lors que les étudiants sont issus **de pays à procédure Etudes en France**, ils doivent obligatoirement respecter cette procédure. **Aucun dossier d'admission adressé directement aux composantes via ECandidat ne pourra faire l'objet d'une étude par la commission pédagogique.**

**Article 2 :** Le président de l'université est chargé de l'exécution de la présente délibération.